



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/NP/MOP/DEC/3/2  
30 novembre 2018

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR  
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT  
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE  
NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE  
DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR  
UTILISATION

Troisième réunion

Charm el-Cheikh (Égypte), 17-29 novembre 2018

Point 5 de l'ordre du jour

### DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

#### 3/2. Conformité aux dispositions du Protocole

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages,*

Prenant acte du rapport de la deuxième réunion du Comité de conformité<sup>1</sup> et de ses recommandations,

1. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis par les Parties dans l'application du Protocole et *exhorte les Parties* qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place des mesures législatives, administratives et de politique générale, ainsi que des dispositifs institutionnels sur l'accès et le partage des avantages ;

2. *Accueille également avec satisfaction* la contribution du Comité de conformité au premier exercice d'évaluation et d'examen du Protocole, sous forme d'informations et de conclusions portant sur des questions de nature générale relatives au respect des dispositions et des recommandations pour aider à surmonter les obstacles à l'application du Protocole.

---

<sup>1</sup> CBD/NP/MOP/3/2.